Unilever-Côte d'Ivoire
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 8 053 000 000 francs CFA
Siège social : 01 BP 1751 Abidjan 01, Boulevard de Vridi
RC : N°CI-ABJ-1969-B-6492 Abidjan

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société UNILEVER-CÔTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Mercredi 27 Juin 2018 à 9 heures 30 minutes** à l'Amphithéâtre de la CRRAE-UEMOA sis au Plateau, Immeuble Versus Bank, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Approbation des états financiers de synthèse annuels et des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;
- Présentation du rapport du Conseil et des rapports des Commissaires aux comptes sur la reconstitution des capitaux propres ;
- Imputation d'une fraction des pertes sur la totalité des réserves et des primes représentant une somme globale de 2.582.546.283 FCFA ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital de 32.212.000.000 FCFA, réduction du capital social, pour cause de pertes, d'un montant de 8.053.000.000 FCFA, par annulation des 1.610.600 actions existantes ;
- Augmentation de capital en numéraire de 32.212.000.000 FCFA, par émission au pair de 6.442.400 actions nouvelles de 5.000 FCFA, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital de 32.212.000.000 FCFA, réduction du capital social, motivée par les pertes sociales, d'un montant de 21.904.160.000 FCFA, par minoration de la valeur nominale des actions ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration dans le cadre des opérations de recapitalisation ci-dessus ;
- Approbation du projet de retrait de la cote des actions de la Société, via une offre publique de retrait, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du CREPMF et délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée Générale dès lors que leurs actions seront inscrites en compte **trois (3) jours** au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement, les actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire de leur choix.
Les actionnaires devront émarger la feuille de présence, déposer les éventuelles procurations et entrer dans la salle à compter de **8 heures 30 minutes.**

L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, le texte des résolutions et les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au Siège social de la Société UNILEVER-CÔTE D'IVOIRE, sis à Abidjan, Boulevard de Vridi, à compter du **Lundi 11 juin 2018**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION